



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 15 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS :

M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :

M. CARNET Eric ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
M. ROBERT Marcel ayant donné procuration à M. NOËL Olivier.

1

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HEUZE Jocelyn.

DELIBERATION N° 085-2026

8.4

TRAVAUX – RESTRUCTURATION RUE GUERAULT

APPROBATION APD CONSULTATION DES ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La commune de TADEN s'inscrit dans une démarche de densification et de redynamisation, notamment de son centre bourg, s'appuyant sur une étude urbaine prospective réalisée en 2017 par l'Atelier du Canal.

Pour être cohérente avec les autres phases opérationnelles d'aménagements des espaces publics la commune de TADEN a souhaité confier les études « pré-opérationnelles » de requalification urbaine de la rue jusqu'au stade AVP à une équipe de maîtrise d'œuvre.

Ce programme, suivant les préconisations de l'étude urbaine et avis conformes des architectes des Bâtiments de France et du CAUE, visait :

1. à rénover les trois garages existants et réaliser une extension pour permettre l'accueil de trois stationnements supplémentaires à destination de certains riverains, n'ayant aucune possibilité de garer un véhicule sur leur terrain.
2. à abaisser la hauteur du mur d'enceinte du Manoir, le modifier et le repositionner
3. à étudier la requalification de la rue et ses abords



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

T A D E N

4. à étudier la possibilité de déplacement du transformateur
5. à la destruction des sanitaires situés aux abords de l'Eglise et à la reconstruction de 2 sanitaires au droit des nouveaux garages
6. à la création d'une venelle à l'emplacement des anciens sanitaires

La municipalité, après avoir consulté et associé la population, a souhaité lancer une première tranche de travaux sur la rue GUERAULT dès 2021.

Cette première tranche de travaux portait sur la rénovation, la création de stationnement pour les riverains et des travaux sur le mur d'enceinte du Jardin du Manoir.

Aujourd'hui, dans une seconde phase opérationnelle, et en attendant la requalification de la rue impactée par l'opération du hameau intergénérationnel, la commune porte une réflexion sur l'aménagement de la rue Guérault dans son ensemble ; d'autant qu'elle s'est portée acquéreur de la friche située en bout de rue.

Par délibération du 15 novembre 2025 le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet sommaire élaboré par le cabinet ADAO Urbanisme, maître d'œuvre de cette opération, et autorisé le dépôt du permis d'aménager consistant en :

- L'aménagement des courées
- Le désenclavement de fonds de parcelles
- La démolition du bloc sanitaire, d'un garage et d'une clôture

La nouvelle municipalité a souhaité revoir cet aménagement en retirant la réalisation de travaux en partie privative (murets en pierre et portails). Le permis d'aménager modificatif est en cours d'instruction.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

1. **APPROUVE** l'avant-projet définitif ;
2. **AUTORISE** le lancement de la phase consultation des entreprises (DCE).

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 25 septembre 2026,

**Le Maire,
Gaëtan ALLANO**